

M. Chrétien: Ce n'est pas pour le compte de la bureaucratie. Le ministère du Revenu national a informé le ministre des Finances de la nature de cette échappatoire. Certains contribuables bénéficiaient de prêts sans intérêt allant jusqu'à \$150,000 pour acheter une maison. Quand nous avons découvert les abus, nous avons décidé de colmater la brèche, car nous voulons établir un régime fiscal qui soit aussi juste que possible pour tous les citoyens.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il est impossible d'avoir tous les chiffres. Il faut analyser chaque année 8.8 millions de déclarations d'impôt. Nous avons découvert une échappatoire qui défavorisait le citoyen moyen. Je n'ai pas demandé à mes fonctionnaires combien il y en avait, car s'il y en avait qu'une, c'était déjà trop.

M. Stevens: Monsieur le président, plus tard dans la soirée j'indiquerai au ministre certaines situations injustes que le gouvernement tolère, et s'il veut connaître le comble de l'injustice, j'aimerais bien savoir pourquoi ils font mine de ne pas voir certaines autres injustices et échappatoires qui pourraient être réparées si le gouvernement suivait le raisonnement de ses bureaucrates.

Une voix: John Doyle, par exemple.

M. Stevens: Oui, John Doyle. J'ai remarqué l'embarras du ministre quand mon collègue lui a signalé qu'un ancien libéral devait plus de 3 millions et demi de dollars...

M. Chrétien: C'est vous qui étiez dans l'embarras, pas moi.

M. Stevens: ... en impôt. Vous remarquerez que le ministre n'a pas essayé de préciser le montant ni le nombre de personnes en cause. Je voudrais donc simplifier les choses pour aider le ministre. Après tout, il peut compter sur l'aide de deux de ses collaborateurs. Sans doute qu'ils ont ces données à portée de la main. Le ministre peut-il nous dire à peu près combien de salariés il espère attraper avec l'article 2?

M. Chrétien: Je ne veux pas donner de chiffres au hasard. Le ministère du Revenu national nous a signalé des cas d'abus. Après nous être rendu compte que certaines gens abusaient du système, nous avons décidé de colmater la brèche. J'ignore s'il s'agit, de douzaines ou de dizaines de milliers de cas. C'est une situation injuste qu'il faut changer. Voilà tout.

M. Stevens: Le ministre a dit qu'il avait été averti par le ministère du Revenu national de ces abus. A combien se chiffraient-ils?

M. Chrétien: Je n'ai pas les chiffres en main, mais il y en avait un nombre suffisant pour nous inciter à modifier la loi.

M. Stevens: Je crois qu'il est très important d'avoir plus de détails là-dessus avant de commencer à adopter de nouveaux articles parce qu'un quelconque bureaucrate croit que c'est une bonne idée. Si le ministre n'a pas les chiffres, après nous avoir dit qu'il présente cet article sur les conseils du Revenu national, et s'il ne sait pas combien de cas ont été rapportés pour que le ministère sente le besoin d'intégrer ce nouvel article,

Impôt sur le revenu

peut-il, au moins, nous donner un chiffre approximatif? Croit-il que c'est un, dix ou mille fraudeurs qui seront pris?

M. Chrétien: Je crois que si j'abondais dans le sens du député, son ami qui prétendait que c'est un bon programme serait fort embarrassé. Le ministère du Revenu national nous a avisé que certaines illégalités avaient cours et qu'il désirait y mettre un terme pour de bon. Si nous n'adoptons pas cet article, personne ne bénéficiera d'allègements, qu'ils déménagent au nord du Manitoba ou ailleurs. Le député ferait bien de penser à ce qu'il dit avant de faire des propositions aussi stupides.

M. Stevens: J'ai posé quatre questions et je n'ai pas encore soumis de proposition au ministre. J'ai tout simplement tenté d'obtenir des renseignements.

M. Chrétien: Plus fort.

M. Stevens: Je répète ma question. Comme le ministre est tellement dépendant du ministère du Revenu national, on suppose qu'il pourra répondre à celle-ci facilement. Combien de cas ont été portés à son attention pour que les bureaucrates s'entendent sur la nécessité de l'article 2?

M. Chrétien: Un nombre suffisant.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est ridicule.

M. Stevens: Est-il raisonnable qu'un ministre vienne à la Chambre débattre d'un sujet aussi important que celui-ci et nous dise qu'à son avis il y a eu suffisamment de prétendus abus ou de prétendues échappatoires pour justifier l'article qui nous est maintenant présenté? Songeons aux préoccupations de nos concitoyens à ce sujet et rappelons-nous ce que nous a déclaré le député de Churchill. Après avoir discuté ma question précédente avec ses fonctionnaires, peut-être que le ministre pourra nous éclairer davantage sur les questions que nous étudions présentement.

● (1752)

M. Chrétien: Monsieur le président, j'ai dit, et je tiens à la répéter, que ce type de compensation était accordée de plus en plus fréquemment aux dirigeants de société, et que ce système était utilisé pour leur accorder un prêt sans intérêt en vue de construire une maison, et qu'enfin, cela était devenu un refuge fiscal pour beaucoup de gens. Le ministère du Revenu national a jugé que c'était un refuge fiscal, que c'était injuste, et nous a donc fait certaines recommandations. Nous avons alors étudié le problème. Nous avons reconnu qu'il y avait effectivement certains abus. Je n'ai pas l'intention de vous les chiffrer. Je sais qu'ils ont eu lieu, et ce simple fait suffit à me convaincre. Je n'ai pas été convaincu par des procédés bureaucratiques. C'est en tant que ministre responsable que j'ai reconnu ce fait. Je suis au courant de certains cas où des gens ont reçu des prêts de \$150,000 et \$200,000 sans devoir payer le moindre intérêt. Cela faisait partie d'un système permettant à certains cadres de se soustraire au fisc.